Plan de Mobilité Simplifié 2024-2033 Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Rapport de la participation du public (13 mai au 5 juin 2024)

Synthèse de la consultation, des observations et propositions du public



I.	Objet	.3
II.	Modalités de mise en œuvre de la participation du public	.3
III.	Avis des Personnes Publiques consultées	.3
IV.	Consultation du Comité Local des Partenaires	.7
٧.	Observations formulées par le public	.9

I. Objet

La présente participation du public se rapporte à l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la COMPA 2024-2033 dont le projet a été arrêté le 15 février 2024 en Conseil Communautaire. Le PdMS intègre le Schéma directeur des mobilités actives conduit en parallèle.

Les études se sont déroulées sur 16 mois de septembre 2022 à janvier 2024. L'adoption du PdMS est prévue le 4 juillet 2024.

II. Modalités de mise en œuvre de la participation du public

Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis, a été soumis à une procédure de participation du public. La mise à disposition du public par voie électronique du projet s'est déroulée du 13 mai au 5 juin inclus.

Le public a été informé le 13 mai, par voie électronique via le site internet de la COMPA, des modalités de consultation retenues.

L'information de la tenue de cette participation du public a fait l'objet de plusieurs communications via :

- le magazine locale de la COMPA (COMPACT n°39 Mai / juin / été 2024)
- le site internet de la COMPA
- les réseaux sociaux en amont de la participation du public
- les communes du territoire

Les observations et propositions du public sont parvenus à la COMPA via une page et un formulaire de contact dédié sur le site internet.

Les documents suivants ont été mis à dispositions du public via le site internet de la COMPA et en version papier au siège de la COMPA :

- le projet de Plan de Mobilité Simplifié arrêté en Conseil Communautaire du 15 février
- la délibération de l'arrêt en Conseil Communautaire du 15 février
- la note de présentation précisant notamment le contexte et les objectifs de ce projet
- les avis recueillis lors de la consultation

III. Avis des Personnes Publiques consultées

Le projet de plan arrêté par le Conseil Communautaire le 15 février a été soumis, pour avis par courrier du 16/02 aux communes du Pays d'Ancenis, aux départements de Loire atlantique et du Maine et Loire ainsi qu'à la Région Pays de la Loire. La consultation a duré jusqu'au 20 avril 2024

Sur les 20 communes consultées :

- 15 communes ont émis un avis favorable sans observation
- 2 communes ont émis un avis favorable avec observations
- 2 communes ont émis un avis défavorable
- 1 commune n'a pas émis d'avis

La tableau ci-dessous synthétise les avis reçus par les communes.

Commune	Date de délibération	Avis
Ancenis-Saint-Géréon	02/04/2024	Avis favorable sans observation
Cellier (Le)	26/03/2024	Avis favorable sans observation
Couffé	28/03/2024	Avis favorable avec observations
Ingrandes-Le-Fresne sur Loire	18/03/2024	Avis favorable sans observations
Joué-sur-Erdre	11/03/2024	Avis favorable sans observation
Ligné	14/03/2024	Avis favorable sans observation
Loireauxence	02/04/2024	Avis défavorable
Mésanger	26/03/2024	Avis favorable sans observation
Montrelais	25/03/2024	Avis favorable sans observation
Mouzeil	25/03/2024	Avis favorable sans observation
Oudon	05/04/2024	Avis favorable sans observation
Pannecé	280/03/2024	Avis défavorable
Pin (Le)	22/03/2024	Avis favorable sans observation
Pouillé-Les-Coteaux	18/03/2024	Avis favorable sans observation
Riaillé	13/03/2024	Avis favorable avec observations
Roche-Blanche (La)	25/03/2024	Avis favorable sans observations
Teillé	26/03/2024	Avis favorable sans observation
Trans-sur-Erdre		Pas d'avis reçu
Vair-sur-Loire	08/04/2024	Avis favorable sans observation
Vallons-de-l'Erdre	19/03/2024	Avis favorable sans observation

Le département du Maine et Loire ainsi que la Région Pays de La Loire n'ont pas émis d'avis.

Le département Loire Atlantique a émis un avis le 12 avril 2024 dans lequel il souligne la qualité du travail et exprime quelques observations (reprises dans le tableau ci-dessous).

Le tableau ci-dessous reprend les principales observations avec les réponses apportées par les communes et le Département de Loire Atlantique.

Acteurs		observations		Prise en compte dans le PdMS
_	⇒	Soulève l'intérêt d'ajouter une liaison cyclable Couffé – Oudon pour rejoindre la halte ferroviaire	⇒	Modification du réseau cyclable pour ajouter cette liaison
Couffé	\Rightarrow	Importance du TAD soulignée	\Rightarrow	Pas de modification / s'inscrit dans une action déjà prévue
	\Rightarrow	Optimisation du transport scolaire souhaitée sur la Commune	⇒	Pas de modification / s'inscrit dans une action déjà prévue
	⇧	Souligne l'inégalité territoriale du réseau cyclable et déplore le tracé projeté du réseau structurant sur la commune	⇒	Modification de la carte du réseau cyclable sur l'Est du territoire pour moins figer le tracé du RS3
	\Rightarrow	Sera vigilante sur le positionnement des arrêts de transport à la demande	⇒	Pas de modification / s'inscrit dans une action déjà prévue
Loireauxence	⇔	Souligne le manque de corridors potentiels de lignes de covoiturage à l'Est et demande l'étude d'un axe nord-sud reliant la gare de Varades au territoire de Vallons-de-l'Erdre en passant par la commune déléguée de Belligné et d'un ou plusieurs sites pouvant accueillir une aire de covoiturage)	分	Modification de la carte de synthèse de l'enjeu 2 sur le développement des modes collectifs et l'intermodalité pour ajouter l'étude d'une ligne de covoiturage à l'est
Riaillé	₽	Souligne la prise en compte d'une liaison	\Rightarrow	Modification du réseau cyclable pour ajouter cette liaison à la place de l'itinéraire Riaillé <> Pannecé
Pannecé	⇧	Considère que le Plan de Mobilité n'est pas adapté aux communes rurales	⇧	Pas de modification
Département		Prise en compte des moyens dédiés à l'entretien futur des aménagements cyclables pour garantir leur pérennité	⇧	Pas de modification
de Loire- Atlantique	₽	Encourager le développement de réseaux cyclables vers les haltes ferroviaires et en particulier sur Varades et Ingrandes-le-Fresne sur Loire en zone blanche	\Rightarrow	Pas de modification

- ⇒ Sur l'action 9 (développer des pôles d'échanges multimodaux sur le territoire et l'intermodalité), les actions en faveur des haltes ferroviaires du Cellier et d'Oudon sont clairement explicitées contrairement aux haltes ferroviaires de Varades et d'Ingrandes Le Fresne
- ⇒ Demande de clarification entre les deux appellations « Réseau Express Vélo » et « réseau structurant »
- ⇒ Besoin d'actualisation du diagnostic (trafic pont d'Ancenis-Saint-Géréon, points de covoiturage, réseau cyclable...).
- ⇒ Le département procède actuellement à l'élaboration de son schéma directeur de jalonnement cyclable qui sera communiqué après sa validation
- ⇒ Un contrat intercommunal signé en avril 2022 prévoit une aide de plus de 800 000 € pour des projets de liaisons cyclable de bourg à bourg sous MOA COMPA ou communes

⇒ Pas de modification

- ⇒ Modification de la carte du réseau cyclable : suppression complète de l'appellation "réseau express"
- ⇒ Modification: actualisation du diagnostic
- ⇒ Sans incidence sur le document mais information importante compte tenu que la COMPA prévoit une étude jalonnement en 2025
- ⇒ Sans incidence sur le document mais information importante pour la mise en œuvre du réseau cyclable

IV. Consultation du Comité Local des Partenaires

Le 18 avril la COMPA a réuni le Comité Local des Partenaires pour présenter le projet en vue de l'émission d'un avis sur le projet.

Ce comité se compose de différents acteurs : collectivités territoriales, Etat, EPCI limitrophes, Chambres consulaires, acteurs de l'insertion, de la santé et l'autonomie, représentants des entreprises, organisations syndicales et professionnelles d'employeurs, associations de mobilités actives et de transports solidaire, Conseil de Développement et habitants tirés au sort.

Les acteurs ont souligné la qualité du Plan de mobilité simplifié dans sa globalité. Les éléments clés ressortis des échanges :

- L'enjeu de ne pas segmenter la mobilité (intégrer réseau cyclable et réseau routier) et les modes de déplacement (intermodalité) et de travailler sur l'ensemble des mobilités.
- Le transport en commun et l'intermodalité sont importants puisque le train et le vélo ne répondent pas à l'ensemble des besoins, notamment depuis le sud Loire.
- La nécessité de communiquer sur les offres de mobilités et de développer le conseil en mobilité (pas uniquement sur le vélo).

A la suite de la réunion, un retour écrit a été produit.

Le tableau ci-dessous reprend les principales observations avec les réponses apportées

Acteurs	observations	Prise en compte dans le PdMS
сст	 ⇒ Nécessité d'agir sur la dégradation de la qualité des routes ⇒ Plan de mobilité qui n'évoque pas le transport des marchandises alors qu'il existe un potentiel par rapport au fret ferroviaire 	⇒ Pas de modification / pas compétent⇒ Pas de modification / pas compétent
VELOTAF	⇒ Réseau cyclable à faire sans rupture, sur des itinéraires les plus courts possible afin de développer la pratique du vélo	⇒ Pas de modification du PdMS mais point de vigilance dans le cadre des études opérationnelles
ССТ	⇒ Soulève l'intérêt de mettre en place des parkings et de navettes dans les communes pour récupérer les employés et de desservir les zones d'activités, l'Espace 23 et l'Hôpital	⇒ Pas de modification
CGT /	⇒ Soulève l'intérêt de poursuivre la ligne régulière depuis le sud Loire par une navette aux heures de	

Conseil de développement	trajets des salariés vers les entreprises ou de mettre en place une navette depuis Orée d'Anjou
Mauges Communauté	⇒ Implantation d'un parking relai sur Mauges Communauté n'a pas d'incidence sur Communauté en réflexion mais sa mise en œuvre est difficile par rapport à la Zéro Artificialisation Nette (ZAN). ⇒ Le projet de Mauges Communauté n'a pas d'incidence sur le PdMS ; celui-ci intègre l'enjeu de connexion avec le Sud Loire et du franchissement de la Loire et la volonté est de travailler de façon coordonnée avec Mauges Communauté
APAGE	 Nécessité de distinguer l'usage du vélo lié au travail de l'usage privé qu'il ne faut pas négliger par rapport à l'impact sur le stationnement ⇒ Existence d'un sujet des véhicules sans permis qui se démocratisent auprès des jeunes ⇒ Pas de modification / partage des constats A noter que le réseau mobilité intègre ce type de véhicules en location auprès de publics en insertion
Cyclopède	 ⇒ Souligne la qualité de l'étude dans la globalité mais attire l'attention sur le fait que le réseau cyclable n'est pas à la hauteur de leurs attentes sur le territoire de Loireauxence par rapport à 2 volets : L'accès aux gares de Varades et d'Ingrandes depuis les communes environnantes (La Rouxière, Belligné, la Chapelle Saint-Sauveur, Montrelais, Saint-Sigismond) L'accès aux écoles, collèges et infrastructures sportives (constat d'un manque d'accessibilité) Modification de la carte du réseau cyclable sur l'Est du territoire pour moins figer le tracé du RS3 Pas de modifications des autres liaisons à l'Est

V. Observations formulées par le public

Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis et d'une note de présentation du projet, a été soumis à une procédure de participation du public. La mise à disposition du public par voie électronique du projet s'est déroulée du 13 mai au 5 juin 2024 inclus.

Durant cette phase, 7 personnes ont exprimé un avis.

Le tableau ci-dessous reprend de façon synthétique les observations et les réponses apportées.

N°	observations	Prise en compte dans le PdMS
1	 ⇒ Réseau cyclable : absence d'actions sur Belligné et la Chapelle- Saint-Sauveur ⇒ Chiffres des usagers pour le train à actualiser 	 ⇒ Modification de la carte du réseau cyclable sur l'Est du territoire pour moins figer le tracé du RS3 ⇒ Actualisation du diagnostic
2	 ⇒ Volonté de plus de voie cyclable à Vallons de l'Erdre sur la commune déléguée de Saint Mars la Jaille : circulation et camions vers le haut de la Vigne qui n'encouragent pas les enfants à aller seuls au collège Louis Pasteur ⇒ Cars scolaires : difficulté pour choisir une orientation scolaire sur Châteaubriant, et sur Nord sur Erdre pour se déplacer depuis Vallons-de-l'Erdre 	⇒ Pas de modification / pas compétent
3	⇒ Questionne sur des espaces supplémentaires dans les trains TER pour voyager avec son vélo	⇒ Pas de modification / pas compétent
4	 ⇒ Résultats du PdMS plutôt satisfaisants Points de vigilance et d'attention : Le développement des CVCB doit rester marginal La réalisation d'aménagements sécurisés, séparés de la circulation automobile Les panneaux directionnels vélo avec un temps sont à privilégier plutôt qu'une distance L'aménagement des accès aux établissements scolaires L'apaisement du trafic au sein des bourgs l'installation d'arceaux vélo et/ou box vélos aux points d'intermodalité 	
5	⇒ Volonté d'utiliser plus souvent son vélo électrique d'Anetz à la zone de l'Aéropôle. Solutions actuelles complexes. Questionne sur	⇒ Pas de modification / s'inscrit dans une action déjà prévue

		la réalisation de cheminements vélo - travail sans discontinuité et sécurisés sur Ancenis		
	↔	Développement du réseau cyclable vers les gares à encourager surtout pour les communes à moins de 15 kms. Varades, Ingrandes, Le Fresne sur Loire, St-Sigismond en zone blanche sur le projet Réseau structurant Loireauxence – Vallons-de-l'Erdre inadapté pour les cyclistes	⇧	Modification de la carte du réseau cyclable sur l'Est du territoire pour moins figer le tracé du RS3
	⇒	Franchissements de la Loire à intégrer, actuellement dangereux pour les cyclistes	\Rightarrow	Pas de modification / s'inscrit dans une action déjà prévue
6		Pas de prise en compte de la liaison Couffé – Oudon Pistes cyclables à développer entre Varades et Anetz. Questionne la possibilité de réaliser en continuité Ancenis – Anetz - Varades en parallèle de la départementale	⇧	Modification du réseau cyclable pour ajouter cette liaison
		Attention à envoyer les cyclistes sur des voies de desserte qui sont moins fréquentées mais qui allongent le trajet. Priorité à donner aux réseaux qui servent aux scolaires et travailleurs	⇧	Pas de modification / étudié en phase opérationnelle
		Tracé de la ligne régulière 360 : circuit dissuasif en temps de transport puisque passage dans chaque commune. Proposition de dédoubler (sans en ajouter) les cars entre Ligné et St-Mars-la-Jaille avec la moitié en ligne directe Ligné Teillé Pannecé Vallons de l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) et l'autre moitié par Ligné, Mouzeil Riaillé, Vallons de l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) Réseau cyclable :	ightharpoons	Pas de modification / pas compétent
7		 Vigilance sur la liaison entre Loireauxence et Vallons-de-l'Erdre qui présente un parcours pas favorable à la pratique régulière du vélo Liaison directe entre Ancenis et Teillé mais Riaillé est oublié ; liaison par Pannecé très improbable par l'Epinay. Liaison Teillé Riaillé simple à réaliser. 	仓 仓	Modification de la carte du réseau cyclable sur l'Est du territoire pour moins figer le tracé du RS3 Modification du réseau cyclable pour ajouter cette liaison à la place de l'itinéraire Riaillé <> Pannecé
		- Regret de ne pas voir apparaître les sites touristiques au nord du territoire et la «Régalante» qui passe à Vioreau et qui connaît un certain succès. Proposition : imaginer des liaisons vers le Pays d'Ancenis par des emprises déjà existantes sur chemin de remembrement.	ightharpoons	Pas de modification

- Aménagement en 2 bandes de roulement bitumé : technique	⇒ Pas de modification / étudié en phase opérationnelle
intéressante utilisée par la CCEG ⇒ Covoiturage : système d'identification à imaginer, voire une	⇒ Pas de modification / s'inscrit dans une action déjà prévue
application ⇒ Location VAE : service à booster par la communication	⇒ Pas de modification du PdMS / s'inscrit dans une action déjà engagée